

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 21 avril 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie,
tenue le 21 avril 2021 à 16 h, à huis clos par visioconférence.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
 Claude Gagnon
 Nicole Boilard
 Rosaire Simoneau
 Eddy Faucher
 Steve Rouleau

Formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2021-04-279

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 8.1 Signatures d'un bail au Centre Caztel avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches)
- 12.1 Mandat à DroneXperts pour la réalisation d'un relevé topographique des zones inondables

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions. De plus, aucune question par écrit n'a été reçue.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2021-04-280

SIGNATURES D'UN BAIL AU CENTRE CAZTEL AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES)

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) désire louer des espaces au Centre Caztel pour y tenir une clinique de vaccination;

ATTENDU QU'un bail de location a été préparé établissant les modalités et obligations de chacune des parties;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Rosaire Simoneau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) le bail de location d'espaces situés au Centre Caztel pour la tenue d'une clinique de vaccination.

Adoptée à l'unanimité.

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR CHEMISAGE SUR LA ROUTE CAMERON

2021-04-281

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public et par voie électronique, le Service de l'ingénierie a, en date du 1^{er} février 2021, procédé à l'ouverture des soumissions pour la réhabilitation d'aqueduc par chemisage sur la route Cameron;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant
Sanexen Services Environnementaux inc.	276 658,00 \$
Foraction inc.	281 800,39 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes fédérale et provinciale.

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande la soumission du fournisseur *Sanexen Services Environnementaux inc.*, puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour la réhabilitation d'aqueduc par chemisage sur la route Cameron au fournisseur *Sanexen Services Environnementaux inc.* au montant de 276 658,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1806-2021.

Certificat de crédits du trésorier numéro 122.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-282

REMPACEMENT DE LA VANNE DU RÉGULATEUR C-5 / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande le remplacement de la vanne du régulateur C-5;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 19 000,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation de ces travaux et d'en autoriser leur financement;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie alloue un montant de 19 000,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de remplacement de la vanne du régulateur C-5.

QUE dans le cadre de ces travaux, la Ville de Sainte-Marie autorise notamment l'octroi de contrats auprès des fournisseurs mentionnés ci-dessous, et ce, pour un budget estimé de :

Achat de la vanne et installation (<i>Hydro-Gestion inc.</i>)	13 000,00 \$
Pompage temporaire (<i>Pompaction inc.</i>)	4 000,00 \$
Nettoyage (<i>Les Entreprises Claude Boutin inc.</i>)	1 000,00 \$
Location de ballon étancheur (<i>Logi-ball inc.</i>)	1 000,00 \$
Total (taxes en sus) :	19 000,00 \$

QUE l'allocation budgétaire de 19 000,00 \$, taxes en sus, soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1806-2021.

Certificat de crédits du trésorier numéro 123.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-283

MANDAT À DRONEXPERTS POUR LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DES ZONES INONDABLES

ATTENDU QUE la direction générale recommande d'accorder un mandat à DroneXperts pour la réalisation d'un relevé topographique des zones inondables;

ATTENDU QUE ce mandat est estimé à 8 656,14 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation de ce mandat et d'en autoriser son financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat un mandat à DroneXperts pour la réalisation d'un relevé topographique des zones inondables, et ce, pour un montant de 8 656,14 \$, taxes en sus, conformément à sa soumission datée du 21 avril 2021.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer la soumission datée du 21 avril 2021.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 124.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

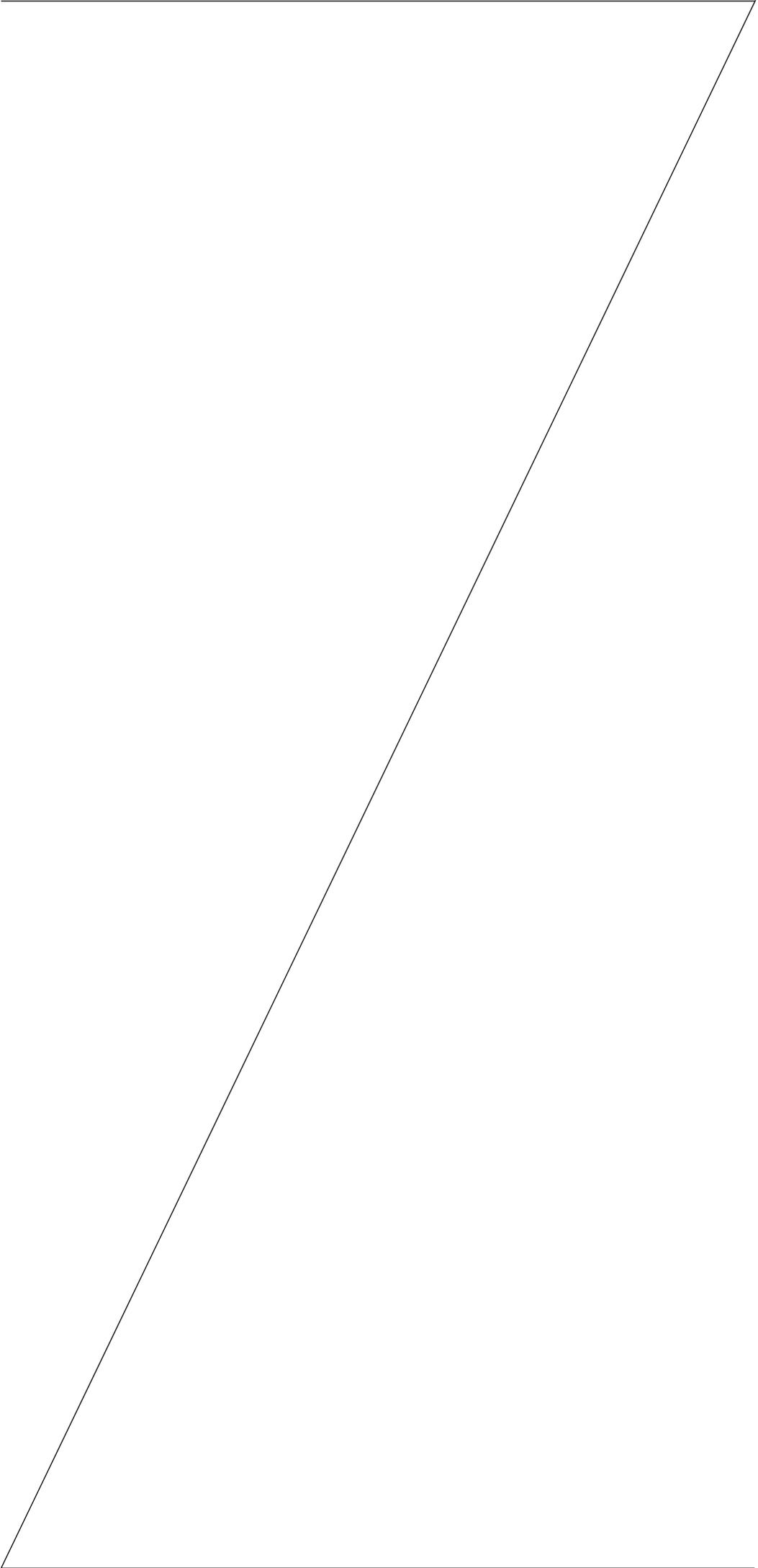
Étant donné qu'il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de période de questions. De plus, aucune question par écrit n'a été reçue.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 16 h 03.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



25880